



INFORMATION TECHNIQUE

Date : 6 avril 2023	Nombre de pages : 3	Emetteur(s) : DES
Information technique n° : 2023-052	Nature : Information	
Destinataire :	Madame la directrice, Monsieur le directeur des caisses d'Allocations familiales et de la caisse nationale d'Allocations familiales	
A l'attention de :	Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs	
Domaine : Gestion	Date d'application : Immédiate	
	Champ d'application : Métropole et DOM	
Mots-clés :	Développement durable, RSO	
Objet :	Information sur le lancement de la 3 ^e édition du défi national « Mai à vélo 2023 » de la Branche famille et modalités de participation locale	
Pièces jointes :		

Message

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Cette information technique vous informe du lancement de l'édition 2023 du défi national « Mai à vélo » et présente les modalités de participation de votre organisme à cette initiative, pour les caisses qui le souhaitent. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de transition écologique de la branche Famille, sur l'axe de la décarbonation des mobilités.

CONTEXTE

Initié en 2021 par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, « Mai à vélo » a pour vocation d'encourager tout le public à la pratique du vélo. « Mai à vélo » est une démarche fédératrice et festive qui a vocation à rassembler autour du vélo, d'une part les initiatives existantes, notamment celles organisées au mois de mai, et également d'inciter les organisations publiques et privées à proposer de nouveaux événements cyclables.

Du **1er au 31 mai** prochain, l'opération « Mai à vélo » revient donc pour qu'un maximum d'initiatives cyclables soient organisées partout en France.

La branche Famille participe depuis 2021 à l'opération « Mai à vélo » au travers de l'organisation du défi national « Branche Famille - Mai à vélo » et de l'encouragement à organiser des défis dans chaque caisse.

Cette initiative, adoptée localement, a de multiples bénéfices :

- ✓ elle favorise une dynamique collective et transversale, car le vélo ne connaît pas les silos de nos organisations ;
- ✓ elle favorise l'activité physique ;
- ✓ elle dynamise votre image en tant qu'employeur ou service public ;
- ✓ adoptée de façon plus pérenne, la pratique du vélo sur le trajet domicile-travail contribue également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de votre organisme, et donc à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone qui s'imposent à nous ;
- ✓ couplée à des ateliers spécifiques, elle peut aussi permettre des partenariats avec des associations œuvrant pour l'insertion professionnelle, par exemple si vous sollicitez un atelier de réparation solidaire ponctuellement ou de façon plus pérenne ;
- ✓ enfin, si elle amène à se passer par exemple de la voiture, le passage au "vélo-taff" permet l'allègement du budget transports de chacune et chacun.

En 2022, la branche a parcouru près de 51 000 km avec 313 participants, et s'est hissée sur le podium, à la 3e place.

En 2023, nous vous proposons d'organiser de nouveau un défi local dans votre organisme en rejoignant le défi national de la Branche. **La participation est gratuite** (hors options spécifiques).

Dans ce contexte, la direction de projet Transition écologique et RSE, avec l'appui de la DCRI (direction de la Communication et des relations institutionnelles) de la Cnaf et du département RH de la direction du réseau a créé une communauté « Cnaf Branche famille » sur le site du défi « Mai à vélo » 2023.

Comme l'an passé, vous pouvez donc participer et créer la communauté (ou renouveler une communauté existante) de votre organisme en utilisant le lien de la communauté nationale 2023 de la Branche : « Cnaf. Branche famille ».

L'objectif :

Faire parcourir à sa communauté Caf et la communauté national « Cnaf Branche Famille » le plus de kilomètres à vélo au cours du mois de mai et amener durablement de nouveaux agents dans la pratique du vélo.

La nouveauté de cette année :

- l'attribution d'un « Prix collectif » pour les 3 organismes les plus engagés à vélo en fonction du nombre de kilomètres parcourus rapporté à leur effectif total ;
- un « Prix individuel » pour les 5 salariés ayant réalisé le plus de kilomètres en mai.

1. PARTICIPER A L'ÉVÉNEMENT.

1.1 Votre Caf souhaite s'inscrire à ce défi pour la 1ère fois et ne dispose pas de compte sur Geovelo :

- Créer votre compte d'organisateur sur la plateforme Mai à vélo
- Lors de l'inscription sur la plateforme Mai à Vélo, l'entité participante indique si elle souhaite la création d'un challenge à destination de sa communauté ;
- Pour toutes les entités ayant manifesté leur intérêt pour un challenge d'activité, un espace au nom de l'entité au sein de l'application Geovélo, sera créé.
- Mai à vélo aura accès au classement des communautés en temps réel et pourra ainsi le relayer sur son site internet et sur ses réseaux sociaux.
- Chaque entité pourra accéder aux données de son challenge afin d'animer et motiver sa propre communauté.

1.2 Votre Caf a déjà son compte sur Geovelo et souhaite s'inscrire à ces défis par son renouvellement :

- Inscrivez-vous à Mai à Vélo 2023 directement depuis l'espace Administrateur de votre communauté Geovelo 2022
- Il vous suffira ensuite de vous rendre sur la page de la communauté (Mon profil > Communauté > Page de la communauté privée) et de cocher que vous souhaitez participer à Mai à Vélo 2023 sur le bloc suivant :



Vous n'êtes pas encore inscrit à Mai à Vélo 2023 !
Cliquez ici pour participer, nous nous occuperons du reste :)

[Je m'inscris](#)

2. Communiquer pour motiver vos salariés

- Téléchargez le [KIT DE COMMUNICATION 2023](#) proposé par Géovélo
- Invitez les salariés de votre organisme à s'inscrire à votre communauté **et à la communauté de la « Cnaf Branche famille » pour qu'ils puissent contribuer au défi national**. Incitez un maximum de personnes de votre organisme à pédaler pour votre communauté et pour la communauté de la branche Famille en partageant les 2 liens : celui de votre organisme et celui spécifique au défi branche Famille.
- Pédaler tout au long du mois de mai (et au-delà) !
- Vérifiez à tout moment l'évolution de votre équipe, au sein de sa catégorie, via votre compte Administrateur de Geovélo.

Attention, si les participants ne s'inscrivent pas à la communauté « Cnaf Branche famille » en plus de celle de votre Caf, leurs performances ne seront pas comptabilisées au niveau national.

Pour toute autre question technique, n'hésitez pas à solliciter : support@geovelo.fr (question techniques relatives au défi, à votre communauté et à l'utilisation de l'application).

L'équipe de la direction de projets Transition écologique et RSE est également à votre écoute

Si votre Caf ne souhaite pas s'inscrire pour ce défi, vos salariés ont la possibilité de participer à titre individuel en ralliant la communauté des salariés de la branche Famille.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le directeur général délégué
chargé du pilotage stratégique
et de la coordination des évaluations**

Arnaud Rozan